

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 41.

La rédaction ne répond pas des articles non manuscrits et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

RÉDACTION

76, rue de l'Hôtel-de-Ville, 76

ANNONCES ANGLAISES

30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT		
Ville de Lyon...	10 fr.	Six mois : 20 fr. Un an : 40 fr.
Département de Rhône	11 fr.	— 22 fr. — 44 fr.
Département limitrophes	12 fr.	— 24 fr. — 48 fr.
Autres départements...	13 fr.	— 26 fr. — 52 fr.

LES ABONNEMENTS

partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Gérant :

C. GUICHARD

Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

Lyon, le 4 Octobre

Nous publions plus loin la circulaire adressée par M. Léon Say aux députés du centre gauche, et dont le télégraphe ne nous avait donné hier qu'un résumé incomplet.

La lecture de ce document, dans son texte intégral, n'a d'ailleurs modifié en rien notre impression première, et nous avons peine à comprendre qu'on puisse donner au langage de l'ancien ministre des finances une signification différente de celle que nous lui avons attribuée.

Divers journaux fusionnistes voudraient ne voir cependant, dans l'adhésion de M. Léon Say à la République conservatrice, qu'une éventualité, douteuse encore à l'heure qu'il est, une sorte de pis-aller auquel le centre gauche ne demanderait pas mieux que d'échapper en acclamant la monarchie constitutionnelle.

En d'autres termes, M. Léon Say ne viserait qu'à donner plus de cohésion au groupe dont il est le chef, afin de l'entraîner ensuite sur quelque haut sommet, d'où il pourrait assister à la bataille, en suivre les péripéties, et en se portant, au moment décisif, soit à droite, soit à gauche, décider de la victoire, pour en disputer ensuite au parti victorieux les profits les plus clairs.

On pourra nous reprocher notre manque de perspicacité ou notre excès de confiance; mais nous continuerons à ne voir dans l'expression publique des sentiments manifestés par M. Léon Say et par plusieurs de ses collègues du centre gauche, autre chose qu'un parti bien arrêté de repousser toute solidarité dans les intrigues monarchiques, et en même temps un sentiment très-net des nécessités de l'heure présente.

Le centre gauche, dit M. Léon Say, n'a pas de répugnance théorique pour la monarchie constitutionnelle dont les principes de 1789 seraient la base... Sans doute, et ce n'est pas d'aujourd'hui que nous le savons; mais autre chose, en politique, est la théorie, autre chose la pratique: une restauration bourbonnienne aurait-elle d'autres conséquences immédiates que d'agiter le pays? Donnerait-elle des gages sérieux aux principes d'ordre et de conservation? — serait-elle, en un mot, autre chose qu'un « gouvernement de parti »?

Pour tous les esprits clairvoyants, la réponse n'est pas douteuse; nulle forme de gouvernement ne serait, au même degré que la royauté traditionnelle, entachée de ces vices réhilitatoires, qui, pour le centre gauche, sont une cause d'exclusion formelle. M. Léon Say ne le dit pas aussi explicitement qu'on aurait pu le désirer; mais un autre membre important du même groupe parlementaire, M. de Marcère, l'affirme dans la lettre qu'il adresse à ses électeurs, et dont on trouvera plus bas le résumé; si l'on tente de rétablir la monarchie, c'est par une révolution qu'il faudra commencer; car, n'est-ce pas une révolution que de renverser les institutions existantes, dont M. le maréchal de Mac-Mahon s'est porté garant sur sa parole d'honnête homme et de soldat?

La conclusion de M. Léon Say, au surplus, ne prête à aucune de ces interprétations subtiles, au moyen desquelles certains journaux essaient de dénaturer le sens si clair et si précis des engagements pris par le président de la République: « Après comme avant la fusion, nous restons donc convaincus, dit M.

Léon Say, de la nécessité de voter des lois constitutionnelles et d'organiser la République conservatrice. » M. de Marcère va plus loin, et en prévision de la résistance que pourra opposer la droite à cette solution rationnelle, il déclare ne voir d'autre issue à la situation créée par le parti royaliste « qu'un appel au pays par des élections générales. »

Tout ceci prouve — soit dit en passant — que la plus grande partie du centre gauche n'est point encore aussi complètement à la dévotion des monarchistes que ceux-ci ne cessent de le soutenir. Qu'il y ait des défections, quand le moment sera venu de se prononcer sans ambages... et de voter, la chose ne fait pas doute. Il n'en reste pas moins constant que les polémiques et les incidents multiples de ces derniers temps ont fait perdre plus de terrain aux fusionnistes qu'ils n'en avaient gagné depuis le 3 août. Une preuve nouvelle nous en est fournie par l'attitude plus ferme d'une partie de la presse conservatrice, qu'avait ébranlée un instant tout le fracas de l'agitation monarchique. La Revue des Deux-Mondes, que ses tendances essentiellement conservatrices avaient rangé, dès le lendemain du 24 mai, au nombre des défenseurs de la politique du gouvernement actuel, prend aujourd'hui le ministère à partie, et lui reproche son effacement volontaire.

Le moment vient, écrit M. de Mazade dans sa dernière chronique de quinze ans, où il sera obligé de prendre un parti. Il est le représentant de la majorité, le délégué de l'Assemblée, soit; mais il ne peut évidemment, sans abdiquer, se soumettre à cette action subordonnée, et, tandis qu'il maintient la paix publique, comme c'est son devoir, laisser les partis agiter indéfiniment le pays. Avant tout, il y a la France, et c'est sous l'inspiration de l'intérêt national que le gouvernement doit savoir, s'il le faut, demander aux uns le sacrifice de projets irréalisables, afin d'avoir mieux le droit d'imposer aux autres l'abandon de leurs rêves d'agitation révolutionnaire, le respect de l'ordre et des lois.

La Revue des Deux-Mondes n'est pas encore tout à fait revenue à la « République conservatrice »; du moins juge-t-elle déjà irréalisables les projets des bourbonniens. C'est un premier résultat important à noter.

Plusieurs organes fusionnistes, le Français, par exemple, s'efforcent d'atténuer le mauvais effet produit par les déclarations contradictoires de ses confrères de la droite et du centre droit.

L'interprète officieux des pensées de M. de Broglie luitine contre l'Union, par sa franchise, fournit des armes aux républicains contre la restauration monarchique, mais il ne semble pas s'en émouvoir outre mesure.

C'est entre les députés, dit-il, que l'accord s'est fait et qu'il se maintient. Les députés ne peuvent être responsables du langage qu'il convient à certains journaux de tenir. Ce que nous avons dit, et ce que nous répétons, c'est que l'accord parlementaire est complet sur la conduite à tenir et sur les principes à sauvegarder.

La désinvolture avec laquelle le Français sacrifie des journaux qui représentent un groupe très-important de députés est assez naïve: « Qu'importe, dit-il, que les journaux ne soient pas d'accord, si les députés le sont. » C'est raisonnablement rapelle-t-il pas celui de ce brave homme qui s'écriait en apprenant la hausse des blés: « Qu'importe que le blé soit cher, pourvu que le pain soit à bon marché. »

L'Union suit la même tactique que le Français, mais dans des termes qui démontrent clairement que l'accord est loin d'être établi. Cependant, l'important pour l'organe du comité de Chambord, c'est de faire croire que la fusion est bien réellement faite; d'après ce journal, c'est là le meilleur moyen de rallier le centre gauche à la monarchie.

.... Pour contrecarrer l'action de M. Thiers et ramener à leurs opinions primitives qui sont des opinions monarchiques, des membres du centre gauche, il importe de ne laisser à ces politiques hésitants aucun doute sur la restauration prochaine de la monarchie; et pour qu'ils y croient avec le pays tout entier, il ne faut pas la rendre impossible en imposant au roi d'inaffectables conditions.

INAFFECTABLES CONDITIONS! C'est-à-dire le drapeau tricolore et des garanties constitutionnelles.

En tout cas, voici le centre gauche prévenu.

L'agence Havas publie la note suivante: « On dément que le gouvernement doive, dans la prochaine séance de la commission de permanence, appuyer une proposition qui pourrait être faite tendant à la convocation anticipée de l'Assemblée. La commission déclarera sur cette mesure, dont on conteste, toutefois, l'opportunité et l'urgence. »

La lettre suivante circule depuis plusieurs jours dans Paris, et se couvre de signatures. Elle est adressée à M. l'amiral Saisset: « Monsieur le député, « Nous sommes au nombre des électeurs qui ont voté pour vous le 8 février. Nous vous avons nommé pour siéger à la gauche, et pour

deux solutions en présence, de la monarchie ou de la République. Aussi, aujourd'hui, notre caractère d'impartialité nous oblige à dire, qu'à ne juger que d'après l'attitude des organes accrédités des partis en lutte, la première de ces solutions paraîtrait de nouveau enrayée. »

Cette réserve nous paraît indispensable, car si, d'une part, il ne faut pas prendre pour de l'évangile le langage des journaux intéressés à rabaisser les chances des partis opposés, d'autre part, il faut faire la part des faits que ceux-ci ont intérêt, de part et d'autre, à ne pas divulguer.

Ainsi, tandis que dans les cercles politiques de Paris les mieux renseignés, et en dehors des insinuations des gazettes, les uns affirment catégoriquement que l'affaire du drapeau n'est plus une question, qu'au fond l'enquête est faite sur ce point, ce qui sera démontré par le vote de l'Assemblée et l'acceptation par le comité de Chambord de ce vote; d'autre part, on affirme avec la même assurance que le comité de Chambord n'a sur ce point autorisé aucune concession et que ses partisans se montrent, au contraire, irrités contre ceux qui font d'un « chiffon » une question d'acceptation ou de non-acceptation de la monarchie.

Plusieurs organes fusionnistes, le Français, par exemple, s'efforcent d'atténuer le mauvais effet produit par les déclarations contradictoires de ses confrères de la droite et du centre droit.

L'interprète officieux des pensées de M. de Broglie luitine contre l'Union, par sa franchise, fournit des armes aux républicains contre la restauration monarchique, mais il ne semble pas s'en émouvoir outre mesure.

C'est entre les députés, dit-il, que l'accord s'est fait et qu'il se maintient. Les députés ne peuvent être responsables du langage qu'il convient à certains journaux de tenir. Ce que nous avons dit, et ce que nous répétons, c'est que l'accord parlementaire est complet sur la conduite à tenir et sur les principes à sauvegarder.

La désinvolture avec laquelle le Français sacrifie des journaux qui représentent un groupe très-important de députés est assez naïve: « Qu'importe, dit-il, que les journaux ne soient pas d'accord, si les députés le sont. » C'est raisonnablement rapelle-t-il pas celui de ce brave homme qui s'écriait en apprenant la hausse des blés: « Qu'importe que le blé soit cher, pourvu que le pain soit à bon marché. »

L'Union suit la même tactique que le Français, mais dans des termes qui démontrent clairement que l'accord est loin d'être établi. Cependant, l'important pour l'organe du comité de Chambord, c'est de faire croire que la fusion est bien réellement faite; d'après ce journal, c'est là le meilleur moyen de rallier le centre gauche à la monarchie.

.... Pour contrecarrer l'action de M. Thiers et ramener à leurs opinions primitives qui sont des opinions monarchiques, des membres du centre gauche, il importe de ne laisser à ces politiques hésitants aucun doute sur la restauration prochaine de la monarchie; et pour qu'ils y croient avec le pays tout entier, il ne faut pas la rendre impossible en imposant au roi d'inaffectables conditions.

INAFFECTABLES CONDITIONS! C'est-à-dire le drapeau tricolore et des garanties constitutionnelles.

En tout cas, voici le centre gauche prévenu.

L'agence Havas publie la note suivante: « On dément que le gouvernement doive, dans la prochaine séance de la commission de permanence, appuyer une proposition qui pourrait être faite tendant à la convocation anticipée de l'Assemblée. La commission déclarera sur cette mesure, dont on conteste, toutefois, l'opportunité et l'urgence. »

La lettre suivante circule depuis plusieurs jours dans Paris, et se couvre de signatures. Elle est adressée à M. l'amiral Saisset: « Monsieur le député, « Nous sommes au nombre des électeurs qui ont voté pour vous le 8 février. Nous vous avons nommé pour siéger à la gauche, et pour

deux solutions en présence, de la monarchie ou de la République. Aussi, aujourd'hui, notre caractère d'impartialité nous oblige à dire, qu'à ne juger que d'après l'attitude des organes accrédités des partis en lutte, la première de ces solutions paraîtrait de nouveau enrayée. »

Cette réserve nous paraît indispensable, car si, d'une part, il ne faut pas prendre pour de l'évangile le langage des journaux intéressés à rabaisser les chances des partis opposés, d'autre part, il faut faire la part des faits que ceux-ci ont intérêt, de part et d'autre, à ne pas divulguer.

Ainsi, tandis que dans les cercles politiques de Paris les mieux renseignés, et en dehors des insinuations des gazettes, les uns affirment catégoriquement que l'affaire du drapeau n'est plus une question, qu'au fond l'enquête est faite sur ce point, ce qui sera démontré par le vote de l'Assemblée et l'acceptation par le comité de Chambord de ce vote; d'autre part, on affirme avec la même assurance que le comité de Chambord n'a sur ce point autorisé aucune concession et que ses partisans se montrent, au contraire, irrités contre ceux qui font d'un « chiffon » une question d'acceptation ou de non-acceptation de la monarchie.

voter avec la gauche. C'est aussi ce que nous avons fait pendant les premiers mois. Ensuite, vous êtes allés vous asseoir à droite, et vous votez constamment avec la droite.

Nous ne vous en faisons pas un reproche. Nous comprenons qu'on puisse changer d'avis et de parti. Vous avez usé de votre liberté et de votre droit.

Mais vous devez comprendre aussi, monsieur le député, que nous qui nous avons nommé, nous n'avons plus de représentation, et que nous fournissons une voix à nos adversaires: ce qui est contre le bon sens et la justice, et ce qui est certainement contre votre honneur.

Si vous êtes, monsieur le député, un galant homme, comme nous persistons à le croire, nous comptons sur votre démission immédiate.

« Nous avons l'honneur d'être, etc. » (Suivent les signatures.)

Le département de l'Aube aura prochainement un député à élire en remplacement de M. Lignier, qui a donné sa démission le 19 mai. Nous apprenons qu'un seul candidat connu jusqu'à ce jour, M. Argence, bonapartiste fougueux et candidat officiel élu en 1869, les libéraux de toutes nuances ont l'intention d'opposer le général Saussier, dont les opinions républicaines aussi fermes que modérées, le caractère honorable, l'attachement à l'ordre et à la liberté ne peuvent être mis en doute par personne.

Le général Saussier est un des officiers généraux qui ont le plus d'avenir. Après avoir longtemps servi en Afrique, il s'est distingué dans la dernière guerre.

Voici la circulaire que M. Léon Say, président du centre gauche, vient d'adresser à ses collègues: Paris, 2 octobre 1873.

Mon cher collègue, Le moment approche où l'Assemblée nationale va reprendre ses séances.

Pendant la prorogation, un certain nombre de nos collègues ont conçu l'idée d'une restauration monarchique au profit de M. le comte de Chambord.

Il s'agit probablement, dès les premiers jours, l'Assemblée nationale de leur proposition. L'exactitude est donc pour nous un devoir rigoureux, et vous comprendrez la nécessité où nous nous trouvons d'être à notre poste dès la séance d'ouverture.

Je vous demanderai même d'avancer votre retour à Paris ou à Versailles de quelques jours, afin que nous puissions nous entendre sur la politique du centre gauche dans les circonstances actuelles.

Je compte provoquer une réunion dans le local ordinaire de nos réunions pour le jeudi 23 octobre. Je vous invite d'une façon pressante à y assister.

Le centre gauche n'a pas de répugnance théorique pour la monarchie constitutionnelle dont les principes de 1789 seraient la base, mais il a toujours pensé que le seul gouvernement qui conviendrait aujourd'hui à la France était celui qui, en donnant les gages les plus sérieux aux principes d'ordre et de conservation agiterait le moins le pays et serait le plus éloigné d'être un gouvernement de parti.

C'est dans cet ordre d'idées que nous n'avons cessé de demander l'organisation du gouvernement dans sa forme actuelle, afin de faire succéder à un provisoire éternel un état de choses durable.

Il ne s'est rien produit qui soit de nature à nous faire changer de résolution. Une réconciliation de famille a eu lieu entre deux princes. De ces deux princes l'un était un prétendant, l'autre n'était pas un prétendant, mais il était un candidat au trône et pouvait être choisi par la France, si elle avait eu la volonté de revenir à la monarchie. Ni l'un ni l'autre n'avait d'ailleurs le droit de parler au nom du pays et ne pouvait engager notre conduite. Il n'y a qu'un orléanisme de moins, ou plutôt l'orléanisme disparaît pour laisser subsister le parti libéral.

Après comme avant la fusion, il y a les fils mademoiselle d'Alber. — M. Renaud parlera bientôt, sois-en sûr. Eh bien! s'il demande ta main, que répondras-tu? — Le sais-tu? fit Marguerite, en proie à une forte hésitation. — Tu ne le trouves donc pas aimable? — Que te dirai-je? — Ah! ça, voudrais-tu mourir vieille fille, par hasard? — Non. — Je ne comprends plus. — Ne t'ai-je pas tout dit cent fois? — Si fait. — Spirituel! — Je ne dis pas non. — Joli homme? — L'en conviens. — Eh bien, alors? — Et que t'ai-je répondu, cent fois aussi? — Tu n'as rien juré, toi! — N'est-ce pas de la délie de ton serment? — L'interroge Dieu chaque soir, dans ma prière, pour le savoir, et bien, jusqu'ici, m'a pas répondu. — Au contraire, puisqu'il a permis à un homme aussi parfait que M. Renaud de devenir amoureux de toi. Aillons, plus d'hésitation, et embrasse-moi, madame. — Mais es-tu sûr qu'il m'aime? — Méchante! — Parce que je veux que tu te maries? — Et pourquoi y tiens-tu? — Tu es l'aînée, cela me portera bonheur. — Tu n'aimas personne, cependant. — Non, mais je compte bien aimer quelqu'un. — Et quand réaliseras-tu ce beau projet? — Lorsque je rencontrerai un second M. Renaud; mais, malheureusement pour moi, il n'y en a qu'un. — Tu cherches à me rendre jalouse!

de la Révolution, dont nous nous glorifions de faire partie, et les adversaires de la Révolution. Adversaires qui veulent peut-être nous pardonner et nous traiter avec bienveillance, mais qui nient les principes mêmes auxquels nous sommes attachés, adversaires qui peuvent même porter nos couleurs, mais qui ne les portent pas comme un symbole.

Après comme avant la fusion, nous restons donc convaincus de la nécessité de voter des lois constitutionnelles et d'organiser la République conservatrice.

Mais, si tel est notre but, quels seront nos moyens d'action? C'est ce que nous aurons à déterminer dans les réunions du centre gauche que je provoque à partir du 23 octobre.

LÉON SAY, Président du centre gauche.

La situation actuelle et l'avenir de la monarchie

M. de Marcère, député du Nord, l'un des membres les plus justement estimés du centre gauche, vient d'adresser à l'Echo du Nord une longue lettre dans laquelle il examine la situation actuelle. Nous extrayons de cette lettre les passages suivants:

En février 1871, je disais que dans une nation démocratique pénétrée des principes de la révolution de 89, et pour laquelle l'idée de sa souveraineté effective est un dogme, il n'y a plus de place pour un régime monarchique; car les principes essentiels de la monarchie, et particulièrement le principe de l'hérédité dans le pouvoir, d'où découle nécessairement la formation d'une classe plus spécialement rattachée aux intérêts du trône; sont en contradiction flagrante avec les vérités fondamentales sur lesquelles la société française est constituée et veut vivre.

Je ne veux point renouveler ici la démonstration par laquelle j'affirmai mes préférences pour la République. Il me suffit de dire que les faits ont confirmé ma démonstration.

M. de Marcère suppose la monarchie restaurée et examine la situation qui en résulterait. Pendant un long exil, loin de la terre de France, M. le comte de Chambord a nourri cette illusion d'être le père d'un peuple qui n'accepte pas d'autre autorité que celle qu'il érige, et le médecin d'une nation qui ne se croit nullement malade. Ses amis ont les mêmes soucis et les mêmes incertitudes que lui, et tous ensemble sont persuadés qu'ils remplissent un devoir religieux en se mettant en mesure tout à la fois d'opérer et de guérir.

Il est inévitable que chacun des traitements ou, pour sortir du figuré, chacun des contacts du monde gouvernemental avec la nation, sera l'occasion d'une souffrance. De la souffrance à l'irritation, il n'y a pas loin, lorsque le patient croit que la souffrance qu'on lui inflige est inutile et injuste, et de la sorte, si vous vous imaginez la puissance de ce fameux nombre qui indispose si fort les coléastes, vous devinez aisément ce qui pourra arriver.

Ni sur l'organisation sociale si sur les conceptions politiques, les idées ne sont communes entre les gouvernants et la nation. On peut présenter dès lors un antagonisme effrayant entre des principes et des faits, entre des conceptions d'une nation qui ne se croit nullement malade, et les réalités déchainées autour de lui, ce serait son entourage immédiat, trompé dans ses espérances de domination exclusive, qui le renverserait. Qui, au contraire, il tendait à rétablir une hiérarchie sociale qui d'ailleurs est le corollaire obligé d'une monarchie, il succomberait promptement devant la puissance du suffrage universel, qui est l'arme invincible de la démocratie.

En vain l'autorité royale s'affermirait-elle, et ayant foi en elle-même, essayerait-elle d'user des moyens d'action que la possession des pouvoirs lui eût donnés, elle ne pourrait pas de lui conseiller des amis imprudents ou intéressés; la souveraineté nationale est autrement forte, et elle briserait incessamment les liens fragiles avec lesquels on prétendrait l'enchaîner. On sait comment cela commence et comment cela finit. La lutte appelle la lutte; la compression appelle la résistance; et un beau jour, sans que jamais la nation ait levé le revers d'un trône qui n'est qu'un obstacle à la réalisation de ses idées les plus invétérées, et le dernier rempart de prétentions qui lui sont insupportables.

Pour moi, j'aperçois au bout de cette entreprise de crises incessantes, des luttes intestines, un beau jour, sans que jamais la nation ait levé le revers d'un trône qui n'est qu'un obstacle à la réalisation de ses idées les plus invétérées, et le dernier rempart de prétentions qui lui sont insupportables.

Je veux ton bonheur, et surtout effacer de ton souvenir ce vilain fantôme que je hais sans le connaître.

« Angèle! Angèle! je t'en conjure, ne me parle plus jamais de lui! — J'y consens, si tu me promets de répondre oui à M. Renaud lorsqu'il demandera la main. Va, crois-moi, c'est ton bonheur que je veux. — Et bien, je te le promets. — A la bonne heure! — La voix de Ferrand, qui parut sur le seuil du jardin, et l'obscurité envahissant les massifs, se fit entendre. — Marguerite? Angèle! que faites-vous donc? — Nous causons, mon père. — La nuit est un peu fraîche, nos cigares sont terminés: venez, mes enfants, venez! Quelques minutes après, les deux jeunes filles rentrèrent dans la salle où Renaud était resté seul pendant quelques heures. — Ce ne fut pas sans une vive émotion que Henri vit apparaître celle qu'il aimait; car Ferrand, après lui avoir donné son consentement à son mariage avec Marguerite, tout en lui déclarant qu'il laisserait celle-ci complètement libre de son choix, l'avait formellement engagé à interroger le soir même la jeune fille.

La conversation fut d'abord banale, et se ressentit beaucoup de la visible contrainte de Henri et de Marguerite. — Au bout d'un demi-heure, le peintre pria Angèle de faire le thé. — Celle-ci sortit immédiatement pour aller prendre ce qu'il fallait afin d'exécuter cet ordre.

Dès qu'elle eut disparu Ferrand la suivit, et ainsi Henri se trouva tout à coup seul avec Marguerite. — M^{lle} d'Alber brodaît. — Au bruit que fit la porte en se refermant sur son oncle, Marguerite sembla prise d'une acti-

ensemble n'aurait pas été de trop pour le réparer et pour réparer ses désastres, lorsque des dangers de toutes sortes nous menacent, et que nous ne sommes plus en état peut-être de supporter de nouvelles commotions, sans y perdre ou compromettre à jamais le reste de nos ressources et de nos forces! Que parlé-je d'avenir? C'est par une révolution qu'il faudra commencer; car n'est-ce pas une révolution que de renverser les institutions existantes dont M. le maréchal de Mac-Mahon s'est porté garant sur sa parole d'honnête homme et de soldat?

Pour mon compte, j'en laisse à d'autres la responsabilité. J'ai poursuivi de mes modestes efforts, joints à ceux de mes amis du centre gauche, l'œuvre qui me paraît la seule possible: l'œuvre de la reconstitution de la France avec des institutions conformes aux principes de 89, et qui permettent à tous de s'asseoir au large foyer de la patrie commune. A cette œuvre, je resterai fidèle, et j'adjure tous les bons citoyens de s'y associer.

M. de Marcère conclut en constatant que, dans la situation que l'on a ainsi volontairement établie, il n'y a plus guère que deux issues: l'appel au peuple ou des élections générales. Il rejette l'appel au peuple comme impraticable en face des problèmes complexes soulevés par le choix, en apparence si simple, d'une forme de gouvernement; reste le renouvellement total de l'Assemblée par des élections générales.

Répartition des troupes dans les dix-huit corps d'armée

1^{er} corps. — Infanterie: 25^e bataillon de chasseurs — 43^e et 127^e, 1^{er} et 84^e de ligne. — 1^{er} bataillon de chasseurs. — 33^e et 73^e, 8^e et 110^e de ligne. — Cavalerie: 5^e dragons et 19^e chasseurs. — Artillerie: 15^e et 27^e régiments.

2^e corps. — Infanterie: 2^e bataillon de chasseurs. — 54^e et 87^e, 51^e et 132^e de ligne. — 12^e bataillon de chasseurs. — 67^e et 128^e, 45^e et 120^e de ligne. — Cavalerie: 13^e dragons et 3^e chasseurs. — Artillerie: 12^e et 13^e régiments.

3^e corps. — Infanterie: 30^e bataillon de chasseurs. — 39^e et 74^e, 36^e et 119^e de ligne. — 20^e bataillon de chasseurs. — 24^e et 28^e, 5^e et 129^e de ligne. — Cavalerie: 21^e dragons et 12^e chasseurs. — Artillerie: 11^e et 22^e régiments.

4^e corps. — Infanterie: 17^e bataillon de chasseurs, 101^e et 102^e, 103^e et 104^e de ligne. — 3^e bataillon de chasseurs. — 124^e et 130^e, 115^e et 117^e de ligne. — Cavalerie: 2^e dragons et 20^e chasseurs. — Artillerie: 20^e et 31^e régiments.

5^e corps. — Infanterie: 4^e bataillon de chasseurs, 82^e et 85^e, 113^e et 131^e de ligne. — 18^e bataillon de chasseurs. — 46^e et 89^e, 31^e et 76^e de ligne. — Cavalerie: 4^e dragons et 10^e chasseurs. — Artillerie: 30^e et 32^e régiments.

6^e corps. — Infanterie: 21^e bataillon de chasseurs, 26^e et 69^e, 37^e et 79^e de ligne. — 26^e bataillon de chasseurs. — 94^e et 106^e, 91^e et 132^e de ligne. — Cavalerie: 12^e dragons et 6^e chasseurs. — Artillerie: 8^e et 25^e régiments.

7^e corps. — Infanterie: 21^e bataillon de chasseurs. — 35^e et 42^e, 21^e et 130^e de ligne. — 3^e bataillon de chasseurs. — 60^e et 133^e, 23^e et 44^e de ligne. — Cavalerie: 1^{er} dragons et 9^e hussards. — Artillerie: 4^e et 5^e régiments.

8^e corps. — Infanterie: 5^e bataillon de chasseurs. — 4^e et 56^e, 10^e et 27^e de ligne. — 15^e bataillon de chasseurs. — 95^e et 134^e, 13^e et 29^e de ligne. — Cavalerie: 10^e dragons et 18^e chasseurs. — Artillerie: 1^{er} et 17^e régiments.

9^e corps. — Infanterie: 68^e et 90^e, 114^e et 25^e de ligne. — 13^e bataillon de chasseurs. — 32^e et 68^e 77^e et 135^e de ligne. — Cavalerie: 3^e dragons et 2^e chasseurs. — Artillerie: 20^e et 33^e régiments.

10^e corps. — Infanterie: 19^e bataillon de chasseurs. — 48^e et 71^e, 41^e et 70^e de ligne. — 25^e et 47^e, 23^e et 30^e de ligne. — Cavalerie: 2^e dragons et 12^e hussards. — Artillerie: 7^e et 10^e régiments.

11^e corps. — Infanterie: 22^e bataillon de chasseurs. — 64^e et 65^e, 116^e et 118^e, 93^e et 137^e, 19^e et 62^e de ligne.

(La suite à demain.)

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 5 Octobre 1873.

LE

ROMAN D'UN PÈRE

par

M. LÉOPOLD STAPLEAUX

Le gouvernement ne saurait donc admettre que le Gauleois continue à recueillir de pareilles listes, et semble ainsi organiser une véritable ligne politique par la voie de la presse.

Le Gauleois, cependant, invite les adhérents à persévérer dans leur projet par la voie du pétitionnement.

L'Officiel annonce la nomination de M. Guichard comme juge de paix de Vaugneray, en remplacement de M. Louvier, démissionnaire.

Paris, 4 octobre, 11 h. 50 matin.

Une lettre de M. Thiers au maire de Nancy, exposant les motifs pour lesquels il ne peut se rendre dans cette ville, rappelle la réception imprévue de Belfort, pour laquelle il fut accusé d'être un agitateur. Il dit qu'il ne faut pas fournir volontairement un nouveau prétexte aux calomnies. Sans doute il faut mépriser certaines calomnies; sans doute, dans un pays habitué à la liberté, des agitations seraient permises dans un moment où, sans consulter la France, on prétend décider de ses destinées.

M. Thiers, rappelant ensuite qu'il fut accusé de violer le pacte de Bordeaux parce qu'il présentait des lois indispensables, s'écrie :

« Aujourd'hui, sans mandat, sans pouvoirs, sans la présence de l'Assemblée, on traite à quelques-uns de l'avenir entier de la France, avenir qu'on voudra ensuite nous faire consacrer presque sans discussion, et surtout sans recours au pays, principal intéressé et seul souverain légitime.

« Ce qu'on appelle agitation en Amérique et en Angleterre serait permis dans les circonstances présentes, mais il ne faut pas d'agitation dans l'intérêt de la république, seul gouvernement capable de rallier les partis, si profondément divisés; de la république, qui seule peut parler avec autorité à la démocratie et qui a rétabli tout en France, l'ordre, l'armée, qui a racheté le territoire et fermé toutes les plaies, excepté celle de la guerre.

« Nous aurons à défendre non-seulement la république, mais tous les droits de la France, les principes de 1789, le drapeau tricolore, et non pas le drapeau seul, mais la réalité des choses que le drapeau couvre, sans laquelle la contre-révolution serait le plus odieux et le plus révoltant mensonge.

« Il nous faut défendre tout cela non par des moyens trop faciles à dénaturer, mais par la froide et solide raison; il faut garder des ménagements par suite de la situation si grave du pays.

M. Thiers termine en disant qu'il ira à Nancy lorsque, la crise étant franchie, nous pourrons nous réjouir en sécurité du repos et de la libération du pays.

dorff, et porteur de la nouvelle dont je me suis fait l'écho.

Cependant la Bourse vient de monter, et je vois des gens dont la confiance n'est nullement ébranlée. Le bruit qu'on répand est, selon eux, une ruse de guerre, qui n'aurait pour but que de faire passer le temps jusqu'au mois de novembre.

En effet, si l'Assemblée n'est pas convoquée par anticipation, ces quatre à cinq semaines vont paraître bien longues. Il est urgent de les remplir de façon que l'opinion publique ne prenne pas tout d'un coup le mors aux dents, et rien ne serait efficace pour l'endormir que la croyance que la monarchie, par suite de l'obstination du prétendant, est redevenue impossible.

Le procès Bazaine a une valeur de huit jours comme dérivatif. On attend ainsi les derniers jours d'octobre, époque à laquelle un manifeste du comte de Chambord fonderait tout d'un coup sur nous. Concessions sur toute la ligne; bonnes paroles; promesses; réunion de la Chambre; enlèvement des hésitants; proclamation, et voilà — d'après eux — l'affaire faite.

Je viens de voir quelqu'un qui arrive de la Gironde, et qui me peint ainsi l'opinion des populations: Il y a plus d'attachement qu'autrefois à la République; mais il y a aussi moins de préjugés contre la royauté.

Le parti bonapartiste est sans racine; mais il pourrait en être autrement dans les campagnes si l'empereur vivait encore. Sur son compte la campagne électorale des bonapartistes a porté ses fruits. C'est aujourd'hui, chez beaucoup de paysans, une opinion acquise et liturgique que l'empereur, trahi à Sedan, s'est héroïquement sacrifié pour épargner le sang de leurs pauvres enfants.

Quant au parti clérical, on s'en raille, mais on le subit. Il n'y a point de croyance, mais de l'obéissance. On se moque des pèlerinages, mais on y va.

La personne dont je vous parle m'a fait le tableau de son animé de l'activité clérical. Dans aucun autre parti, me disait-elle, on ne s'imposerait les mêmes sacrifices et la même discipline. Elle avait passé une journée à Lourdes. Quoique le veau et la salade démocratique soient légendaires, essayez de rennir des radicaux par centaines de mille, persuadez-leur de se déranter, de quitter leurs affaires, et de subir mille ennuis pour manifester.

Le catholicisme est la seule grande force de ce pays, malheureusement; car une force perd toujours à être unique, c'est-à-dire sans contrepoids. Celles qui pourraient lui en servir sont divisées, isolées, sans organisation. Le radicalisme lui-même n'agit que sur certaines classes, tandis que l'action clérical s'étend partout, et ce n'est plus celle de jadis, celle de Bossuet. Nous en sommes bien loin.

C'est ce qui donne à la monarchie des chances qu'on ne soupçonne pas quand on ne pénètre pas dans les entrailles du pays. Le tout pour elle est peut-être de s'établir, et de persuader aux paysans qu'ils n'ont rien à craindre dans leurs intérêts.

Les lettres des membres du centre gauche se succèdent en faveur de la république. Celle de M. de Marcère, député du Nord, a paru très-bien. Je sais, en outre, que M. Dufaure a écrit dans un sens très-net à l'amiral Potuau, qui s'est prononcé comme lui.

Une révélation curieuse et inédite, pour finir, sur le personnel démocratique-bonapartiste.

Le Gauleois parlait hier du prédécesseur de M. Portalis, un certain M. Roger de la Lande, qui était au plus épais de la Commune et qu'on ne revit plus à partir de l'entrée des troupes dans la

capitale. Le Gauleois a l'air naturellement de regarder de très-haut ce commandant, ainsi que M. Portalis, son successeur à la rédaction de la Vérité.

Or, vous saurez que ce M. de la Lande, mort peu de temps après la Commune, n'est autre que le frère de la femme de M. Prax-Paris, député ultra-bonapartiste. Vous voyez si ce défunt commandant, M. Portalis et le Gauleois ont bien le droit de faire fi les uns des autres!

N.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES.

Paris, 5 octobre, 5 h. 35 mat.

La réunion de la droite a nommé une commission spéciale ayant pour objet d'arrêter un programme de nature à assurer l'action commune des groupes de la droite. Cette commission est composée de MM. Changarnier, d'Audiffret-Pasquier, de Larcy, Combiér et Daru, représentant les quatre fractions de la droite.

Aussitôt que la commission aura terminé ses travaux, elle les soumettra aux bureaux. Il a ensuite été décidé que les députés de la droite ne se réuniraient pas jeudi à Versailles, après la commission de permanence.

Le Journal des Débats dit qu'il paraîtrait résulter des résolutions adoptées qu'il ne sera nullement question de proposer à la commission de permanence la convocation anticipée de l'Assemblée.

Bourse en hausse; après la bourse, 94 0/0.

La Haye, 4 octobre.

Le général major A. Weitzel est nommé ministre de la guerre.

Madrid, 4 octobre.

On attribue une grande importance au voyage que le ministre des colonies, M. Soler, va entreprendre le 20 octobre pour Porto-Rico et Cuba, afin d'étudier sur place et de résoudre les questions pendantes dans ces deux colonies. On croit que ce voyage, qui durera 3 mois, contribuera à améliorer l'administration économique de Cuba.

Les navires insurgés le Tituan et le Fernando catolico sont arrivés devant Garrucha (province d'Almería), accompagnés par une goélette anglaise.

Ces navires ont opéré un débarquement dans le but de recueillir les vivres. Les insurgés paraissent vouloir piller les mines argentifères de la Sierra-Almagra, ce qui compromettrait beaucoup les intérêts des étrangers.

On espère que l'amiral Lobo pourra partir de Gibraltar en temps utile pour les attendre.

La ville d'Almería a pris des mesures pour résister, en cas d'attaque, aux navires insurgés.

D'après des nouvelles reçues d'Alcánte, l'escadre anglaise serait partie dans la direction du sud-ouest. On croit qu'elle se rend à Garrucha.

Le conseil des ministres a ordonné de suspendre l'exécution du jugement prononcé à Séville contre un sujet français, Sabatier Balagna, pour participation aux derniers événements de cette ville.

Le condamné a fait appel au tribunal suprême de la guerre.

La Correspondencia dément la nouvelle que le baron Krupp ait vendu des canons aux carlistes.

Le bruit court qu'une bataille est imminente entre les carlistes concentrés à Estella et les 15,000 hommes de Moriones.

Madrid, 4 octobre, midi.

La Gazette annonce que les bandes réunies de Villalán et de Floria, composées de 150 fantassins et de 42 cavaliers ont été battues jeudi, dans la province de Saragosse. Les carlistes ont eu 7 morts, 5 blessés et 23 prisonniers; ils ont perdu en outre leurs armes, chevaux et effets de guerre.

Trois marins et deux soldats, venant de Carthagène se sont présentés devant les autorités de la Palma, ils assurent que le découragement des insurgés augmente.

La Numanzia n'est pas sortie avec les autres navires insurgés à cause de symptômes d'insubordination parmi l'équipage, qui paraissent vouloir livrer le navire.

Les volontaires de Désalu ont repris les carlistes.

La Gazette publie un décret suspendant les élections des députations provinciales et des ayuntamientos pendant toute la durée des pouvoirs extraordinaires accordés au gouvernement par les Cortès, le 20 septembre dernier.

Les bandes carlistes de Tristany et de Miret, fortes de 1,500 hommes, sont entrées à Valls par surprise. Elles en ont été chassées ensuite par les volontaires et un bataillon de Ceuta. Les carlistes ont eu 15 morts, plusieurs blessés et 60 prisonniers.

Les pertes des troupes sont de un mort, quatre blessés. Le bruit court qu'au moment de l'insurrection cantonale terminée, M. Castelar enverra aux puissances un memorandum exposant la politique que se propose de suivre le gouvernement.

Les navires insurgés ont exigé 25,000 piastres à Vera-Enevas. Les nouvelles de Balera annoncent que la Palma se prépare à une énergique résistance dans le cas d'une attaque des navires insurgés.

BOURSE DE PARIS

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE DU 4 OCTOBRE

Table with columns: AU COMPTANT, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 2 9/16, 1 1/2, 5 9/16, 3 1/2, 5 9/16, 3 1/2, 5 9/16, 3 1/2.

TERME

(DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE) Paris, le 4 Octobre 1873

Table with columns: préc. clôture, VALEURS, PREMIER COURS, DERNIER COURS. Rows include 57 85, 93 25, 92 90, 62 40, 1095, 617, 557, 1016, 913, 763, 448, 438, 92 3/4.

BIBLIOGRAPHIE

Une grosse question était celle de l'acte d'accusation; mais nous nous servons à tort de l'expression acte d'accusation pour désigner le travail fait par M. le général Pourcet, d'après la longue et minutieuse instruction éta-

borée par le général Serré de Rivière, nommé à cet emploi vers le 10 mai de l'an dernier.

L'expression officielle est le mot rapport. On nous a donné sur ce rapport quelques détails la presse impossible dans laquelle se trouvaient leurs colonnes.

Le rapport ne contient pas moins de 832 pages d'écriture fine et serrée. Il ne faudrait pas moins de 6 à 7 numéros de journal pour le reproduire en entier, et le ministère public pense à peine en terminer la lecture dans l'espace de trois audiences.

Cette pièce, qui est le résumé de l'instruction, est divisée en quatre parties distinctes. La première est comme le rapport principal qui résume toute l'affaire. En ne publiant que cette partie du rapport général, on aurait une parfaite connaissance du système employé par l'accusation; cette première partie comprend environ 200 pages.

Les trois autres parties du rapport peuvent n'être considérées que comme des annexes en ce qu'elles ne sont que les paraphrases des faits énoncés au cours du rapport principal. La deuxième partie est consacrée spécialement au rapport sur les subsistances.

La troisième partie est formée du rapport sur l'insurrection.

Et la quatrième et dernière partie comprend le rapport sur les communications.

Par « communications » l'instruction entend les émissaires partis de Metz ou entrés dans cette ville, ainsi que les rapports qui ont eu lieu entre l'état-major général français et l'état-major général allemand, soit pour l'envisage de parlementaires, soit pour la reddition de Metz.

Eh bien, cet immense volume, le Gauleois le donnera en prime à ses abonnés. Toute personne qui prendra un abonnement nouveau de trois mois au moins, ou toute personne qui prolongera aussi de trois mois au moins un ancien abonnement en cours d'exécution pourra faire retirer dans les bureaux du Gauleois, 1, rue de Choiseul, à Paris, ce volume si intéressant.

Pour la province, les frais de port sont seuls en sus.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Lyon, 4 Octobre.

Table with columns: NOMBRE, SORTES, FRANCE, ESPAGNE, ITALIE, PRODUIT, POIDS. Rows include 57 Org., 33 Trames, 56 Gréges, 7 Div., 4 Bob., 4 Lain.

BALLOTS PESÉS

1 Org., 1 Tr., 1 Gr., 1 Div., 1 Bob., 1 Lain.

Opérations de décreusage 7, Dernier numéro placé 55, Total du 1 au 2 4756

AUBENAS, 3 octobre

3 Organsins 281, 2 Trames 173, 41 Gréges 798, 14 Ballots pesés 715

Opérations de décreusage 7, Dernier numéro placé 55, Total du 1 au 2 4756

AVIGNON, 3 octobre

2 Organsins 475 26, 3 Trames 310 64, 2 Gréges 136 91

Opérations de décreusage 7, Dernier numéro placé 55, Total du 1 au 2 4756

BALLOTS PESÉS

1 Organsins, 1 Trames, 1 Gréges, 1 Bob., 1 Lain.

Opérations de décreusage 7, Dernier numéro placé 55, Total du 1 au 2 4756

Nouvelles du Matin

PARIS

Correspondance particulière du Journal de Lyon.

4 octobre.

Eh bien! la nouvelle que je vous ai envoyée hier à la dernière heure a été de la consistance, et l'impression de ce matin dans les régions gouvernementales était que le comte de Chambord se refusait à l'acceptation du drapeau tricolore.

Une grande réunion a lieu, au moment où je vous écris, chez M. Aubry, député de la majorité. Cette réunion, présidée par M. de Larcy, doit entendre M. Combiér, arrivé hier de l'en-

BOURSE DE PARIS — Samedi 4 octobre (de midi à 5 h. 1/2)

Table with columns: RENTES ET ACTIONS, Précéd. clôture, Dern. cour. Rows include 57 45, 93 25, 92 90, 62 40, 1095, 617, 557, 1016, 913, 763, 448, 438, 92 3/4.

BOURSE DE LYON — Samedi 4 octobre (de 11 heures à midi 1/2)

Table with columns: RENTES ET ACTIONS, Au comptant, A Terme, ACTIONS, OBLIGATIONS, Précéd. clôture, Dern. cour. Rows include 57 76, 57 90, 57 90, 57 90, 57 90, 57 90, 57 90, 57 90.

Lyon, 4 octobre.

Il va sans dire que le jeu de bascule continue; hier tous vendaient ou voulaient vendre, aujourd'hui et cependant aujourd'hui pas plus qu'hier le mouvement n'a qu'aujourd'hui, aucun fait palpable ne nous fait connaître de l'attitude et de crainte de l'épilogue et c'est de la viande creuse pour ceux qui aimeraient à se mettre du solide sous le menton. Un journal qui passe pour paillard et qui publie de bonnes sources les renseignements qu'il publie, le Moniteur diplomatique, donne bien en matière de cas où les Bourbons remonteraient sur le trône, mais aussi longtemps que nous n'aurons pas le manifeste signé par le comte de Chambord lui-même nous tiendrons pour suspects ces épreuves avant la lettre.

Résistons-nous à attendre de pouvoir discerner la vérité vraie, et n'opérons que prudemment. Le marché va et restera exposé aux sautes de vent les plus brusques et les plus dangereuses et ceux-là seuls qui navigueront avec prudence ne seront pas surpris de petites quantités qu'en manœuvrant de grand dans ces périodes de tourmente se trouvent en gros aux coups de vent, c'est-à-dire aux paniques folles et aux excès de confiance absurdes et irrationnelles. Ne perdons pas de vue que les marchés d'Amérique de Londres et d'Allemagne restent malades, nous la hausse ou la baisse, auront peut-être des effets diamétralement opposés aux nôtres vers un moment de l'année où tout arrive en politique, l'argent restera forcément rare et cher.

Nous avons coté le 3 0/0 57 95. Le 5 0/0 1872 est parti de 83 3/4 pour rester demandé en clôture à 85 1/4. Les échéances de primes pour toutes les échéances étaient larges et les écarts beaucoup plus tendus. Le 5 0/0 italien se relève un peu de 62 1/2 à 62 3/4. Les valeurs allemandes, elles, ne se relèvent pas encore; on offre l'Autrichien à 763 et 762, et le Lombard, d'abord offert à 371, n'est revenu ensuite qu'à 372. Le Suez était ferme à 452. Le Crédit lyonnais faisait, comme hier à Paris, 647 50 au 15 courant. Au comptant on a coté la Banque de France 4277 50. Ce cours nous paraît bas en présence des bénéfices que fait la Banque et qu'elle fera longtemps encore. On cotait le Gaz de Lyon à 2 330, les Eaux 365. Terrance est immobile à 435; Pont-Evêque est demandé, mais rare à 600. Les aciéries de Saint-Etienne montent à 570. Les actions des mines sont plus faibles, la Loire à 383, Montrambert à 547 50, St-Etienne à 365 et Rivo-de-Gier de 163 à 162 5/8. Le marché des obligations avait retrouvé aujourd'hui une grande animation. On sentait l'influence de l'argent des coupons payables depuis le premier courant.

GRAVÉS.

Maisons Recommandées

- Machines à Coudre: BLACHE et Co, place de Lyon, 44, angle de la rue Childelbert. Leçons données par Mmes J.-P. Molléro et Diache. Chapelier: RIVIER seurs, rue Centrale, 43, et rue de l'Hôtel-de-Ville, 26. Chaussures: Meison SIMIAN, aux Baudouilles, rue de l'Hôtel-de-Ville, 74. Coiffure, Parfumerie, Teinture: ROCHON, rue Grenette, 34. Quincaillerie, Articles de ménage: LÉON FRÉMIOT, rue de Lyon, 48 et 50. Appareils à gaz, Plomberie: VELLAY et Co, rue de l'Hôtel-de-Ville, 98. Spécialité de Lingerie pour hommes: PIOTOT-LA-SELVE, chemisier, rue Lafont, 10. Nouveautés, Châles, Soieries, Confections: AU BON MARCHÉ, 5, place Saint-Nizier, 5. Pianos: ADRIEN REY, 17, rue de Lyon. — Pianos des meilleurs facteurs de Paris. Vente, location, échange, réparations, accords. Maison de confiance fondée en 1807.

Au Cardinal

30, RUE CENTRALE, 30

FABRIQUE DE WATERPROOFS

Saison d'Hiver

- WATERPROOFS pour fillettes, depuis 3. WATERPROOFS pour dames, depuis 7 50. VAREUSES EN DRAP, depuis 2 25. CAPELINES CACHEMIRE, depuis 1 25. COLS et MANCHONS ASTRAKAN, dep. 2 50. FOURRURES EN BANDES, depuis 2 20. Assortiment immense de confections. Modèles nouveaux.

Emprunt Ottoman 1873

Les souscriptions sont reçues dès à présent au

COMPTOIR D'ESCOMPTE

de Paris

23, RUE NEUVE, 23

Versement de souscription : 25 francs.

Toutes les EAUX MINÉRALES

Aug. SARTENA, pharm., succ. de H. André.

Vente à prix réduits. — On porte à domicile.

DÉPÔT PRINCIPAL DE TOUTS LES MÉDICAMENTS SPÉCIAUX.

OBLIGATIONS DE LA

VILLE DE PARIS (1871)

Tirage du 10 octobre. — 375,000 fr. de lots.

VILLE DE PARIS (1869)

Tirage du 15 octobre. — 250,000 fr. de lots.

Pour participer aux chances d'un de ces tirages, il suffit de verser cinq francs par obligation chez M. COGHARD, changeur, 6, rue de Lyon, 6.

VINS de pro-priétaire

Garantis purs et naturels. soit : Ordinaires 1873, bon choix, l'hectol. p. 36 f. Ordinaires 1872, haut choix, l'hectol. p. 32 f. Ordinaires 1871, très-supér., l'hectol. p. 53 f. Ordinaires 1870 à 1864, 1^{er} crûs, depuis 70 f. Paiement à 30, 60 ou 90 jours de terme. S'adresser à Lyon, rue Martin, au 2^e étage. 1785

SOIERIES ET VELOURS

Spécialité de l'Étoffe C.-J. BONNET et C^o

Vendues au Détail par Robes

aux prix de Fabrique 12 p. 0/0 d'escompte.

Victor Martin 16, RUE ROMARIN. 1768

HUITRES

à 1 fr. 25 la douzaine

Arrivage tous les jours.

Maison DUCLOS (ancienne maison Biard)

AUX ESCARGOTS DE BOURGOGNE

39, rue Grenette, 39, Lyon.

Salle à manger et Salons au premier. 1796

DOCTEUR MOURGUE

dentiste

15, rue de Lyon, 15

INSTITUTION S^{te}-BARBE

8, boulevard du Nord, Lyon.

FONDÉE PAR LES ABBÉS CHEVALIER EN 1860.

Préparation aux baccalauréats. — Les cours vont être repris. — L'Institution a fait recevoir depuis lors 529 élèves aux baccalauréats, aux écoles Saint-Cyr, Navale, Forestière, etc. Tous les élèves (au nombre de 28) ont été reçus au volontariat. Exercices militaires. Cours industriels. 1803

SPECTACLES DU 5 OCTOBRE

THÉÂTRE DU GYMNASÉ

L'ÉTÉ DE LA SAINT-MARTIN, comédie en 1 acte.

LES PROJETS DE MA TANTE, vaudeville e 1 acte.

LES QUATRE, comédie en 1 acte.

LA CHARRETTE POSTOY, comédie en 1 acte.

On commencera à 7 heures 1/2.

THÉÂTRE DES VARIÉTÉS L'AVENTURIER, comédie en 4 actes. GAUDET MINARD ET C^o, comédie en 3 actes. On commencera à 7 heures 1/4.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES du 4 octobre. PAR J.-E. PASSE, DE LA MAISON GAIFFE ET DARLOF, Opticiens, 12, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Table with 4 columns: THERMOMÈTRE (9 h. m., minima, maxima, 4 h. p. m., minima, maxima) and BAROMÈTRE (minima, maxima). Values: 21.3, 16.1, 24.2, 751.6, 751.0, 756.

Etude de Me Laurent CHEVILLARD, avoué à Lyon, petite rue Longue, numéro 1.

VENTE

ensuite de surendre du sixième, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, au palais de justice, place de Roanne, d'une

PROPRIÉTÉ

de produit et d'agrément, sise à Lyon, rue de Corandier-Cerf, comprenant maison bourgeoise, pavillon, hangar, cour, jardin, vigne, verger et bois anglais, le tout clos de murs, d'une superficie de trente-huit ares dix centiares, formant le second lot des immeubles ayant appartenu à madame Emerance-Pauline Marietton, veuve de monsieur Claude-Joseph Poncan.

Adjudication au samedi dix-huit octobre mil huit cent soixante-treize, à midi.

Mise à prix. 14,750 fr.

entre les clauses et conditions du cahier des charges.

Pour extrait, Signé: L. CHEVILLARD, avoué.

Nota. — Pour de plus amples renseignements, s'adresser à Me Chevillard, avoué, et pour voir le cahier des charges au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé.

Etudes de Mes OULMANN et TERME, avoués à Lyon, et de Me CHAUVIN, notaire à Saint-Laurent-du-Jura.

VENTE

aux enchères publiques ensuite d'abaissement de mises à prix, en deux lots séparés, avec enchère générale, du

DOMAINE DE LA PÉRTÉ

communes de Rivière-Devant et Grande-Rivière.

Adjudication au dimanche douze octobre mil huit cent soixante-treize, à deux heures de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de Me Chauvin, notaire à Saint-Laurent-du-Jura, sur les mises à prix savoir :

Pour le premier lot, composé de maison, pré et terre à la Couette et aux Pancartes.

Terre et pré au Champ-Blanc et au Grand-Cota.

Terre et broussailles aux Combès.

Maison, pré et terre à la Fontaine.

Pré, terre, friches et broussailles.

Bâtiments et dépendances à la Remise.

Terre et pré sous la Fontaine.

Pré, terre et friches.

Maison et terre à la Couffette.

Pré de l'Écluse et jardin.

Maison et pré au clos sous la Remise.

Torre à la Chèvrerie.

Prés du Murger et de la Pello.

Mise à prix. 10,000 fr.

Pour le deuxième lot, composé de :

Prés, marais et tourbière, appelés Derrière-les-Guillons.

Mise à prix. 100 fr.

Outre les charges.

Signé: OULMANN, TERME, avoués.

Pour tous renseignements, s'adresser à Mes Oulmann et Terme, avoués poursuivants, et à Me Chauvin, notaire, dépositaire du cahier des charges. 1801

Etude de Me BOFFARD, notaire à Lyon, place de la Bourse, numéro 2.

VENTE

sur licitation judiciaire, entre majeurs, avec concours d'étrangers, de la

FABRIQUE DE BOUGIES

et produits chimiques

de Saint-Fons, sur la commune de Venissieux, près Lyon.

La vente comprend les meubles et immeubles ci-après désignés qui dépendent de la société commerciale Saint-Cyr Radisson et compagnie, aujourd'hui dissoute.

1. Une vaste usine servant pour la fabrication des bougies et produits chimiques, de laquelle dépendent des bâtiments spacieux servant de bureaux, laboratoires, écuries, remises, fenilles.

2. Le matériel servant à l'exploitation de l'usine.

L'adjudication aura lieu en l'étude de Me Boffard, le dix-sept octobre mil huit cent soixante-treize, à deux heures après midi.

Mise à prix. 100,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements et pour prendre connaissance du cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente et la désignation détaillée du matériel de l'usine, à Me Boffard, notaire à Lyon. 1736

Etude de Me GLAS, successeur de Me Cornu, avoué à Lyon, rue Centrale, 51.

VENTE

par licitation judiciaire, avec concours d'étrangers, en un seul lot, d'une

D'UNE MAISON

bourgeoise, avec terrasse, vigne et jardin complanté d'arbres à fruits, le tout d'une contenance superficielle de trente-huit ares environ et d'un seul tènement, situé à Saint-Didier-au-Mont-d'Or (Rhône), lieu de l'Archi-vière, dépendant de la succession de dame Geneviève Piffaut, épouse de monsieur Joseph Berod et de la communauté ayant existé entre eux.

Mise à prix. 15,000 fr.

Adjudication au samedi dix-huit octobre mil huit cent soixante-treize, à midi.

8^e DIVISION MILITAIRE — MINISTÈRE DE LA GUERRE — PLACE DE LYON

HOPITAUX MILITAIRES DE LYON

ADJUDICATION

AU RABAIS

des denrées et objets de consommation

POUR L'ANNÉE 1874

Le public est prévenu que, le mercredi 15 octobre 1873, à 1 heure de l'après-midi, il sera procédé, en séance publique, à l'Hôpital militaire de Lyon, quai de la Charité, à l'adjudication des Denrées et Objets de consommation ci-après désignés, nécessaires au service des Hôpitaux militaires de la place de Lyon, à partir du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre de l'année 1874.

Il n'y aura qu'une seule adjudication pour tous les établissements.

Désignation des fournitures

Table with 2 columns: Unité réglementaire and Kilogrammes. Items include: Viande, Pain blanc, Pain rouge et blanc, Fleur de farine, Riz, Crème de riz, Vermicelle, Macaroni, Semoule, Gluten granulé, Tapioca, Pruneaux, Sel blanc de Bayonne (dit gemme), Sel gris de Bayonne (dit gemme), Légumes secs (pois, haricots, lentilles), Huile à brûler, Bougie stéarique, Chandelles, Huile d'olive, Vinaigre (bl. ou rouge), Sucre blanc, Miel blanc, Miel jaune, Amandes douces, Poissons frais de rivière, Id. de mer, Poisson de mer salé, Confitures, Chocolat (bon ord.), Biscuits (dits Rhêmes), Citrons, Orange, Cire jaune, Savon ordinaire, Savon noir, Cristaux de soude (carbonate de soude cristallisé), Fromage de Hollande.

Le soumissionnaire moins disant pour chaque article sera déclaré adjudicataire, pourvu que le prix de sa soumission ne dépasse pas le prix-limite fixé pour cet article; toutefois, l'adjudication ne sera définitive qu'après l'approbation ministérielle.

Dans le cas où une soumission comprendrait plusieurs articles de différente nature, chacun d'eux créera un engagement spécial et distinct, en sorte que le rejet par l'Administration d'un ou plusieurs de ces articles n'annulera pas l'engagement pris pour ceux qui seront acceptés.

Les échantillons des objets à livrer sont déposés à l'Hôpital militaire du quai de la Charité, où les personnes qui désireront concourir à l'adjudication seront admises à en prendre connaissance.

Pour être en mesure de concourir à l'adjudication, il faut être dûment patenté, et, en outre, exercer le commerce auquel se rapportent les objets que l'on veut soumissionner. Seront néanmoins admis à soumissionner, pour toute espèce de fournitures, les négociants patentés de première classe.

Ne seront pas admis à soumissionner les précédents fournisseurs dont les livraisons auront subi de nombreux rejets, et dont le service aura donné lieu à des plaintes répétées.

Toutes les soumissions devront être établies sur papier timbré et conformes au modèle joint au cahier des charges.

Les soumissions qui ne seraient pas semblables au modèle, ou qui contiendraient des clauses restrictives ou exceptionnelles, ne seront pas admises. On écartera de même celles qui n'indiqueraient pas un prix ferme, exprimé en fractions décimales dérivant directement de franc, unité métrique.

Chaque soumissionnaire devra présenter une caution valable, qui sera rendue solidaire avec lui, envers le Trésor, de l'exécution du marché, au moyen de sa déclaration signée au bas de la soumission, et indiquant son nom, sa qualité et sa demeure.

Les soumissionnaires seront accompagnés d'un certificat de l'autorité civile, ou de la Chambre de Commerce, constatant la solvabilité du soumissionnaire et celle de sa caution, et attestant qu'ils n'ont jamais été en état de faillite, ou qu'ils ont été réhabilités.

On pourra prendre connaissance des autres conditions du cahier des charges, en date du 10 septembre 1872, au bureau du Sous-Intendant militaire, place Perrache, 13, et au bureau des Officiers d'Administration comptables, soit à l'Hôpital militaire du quai de la Charité, soit à celui des Colettes.

Fait à Lyon, le 9 septembre 1873.

Le Sous-Intendant militaire de première classe, GENIN.

Pour extrait, Signé: Glas.

Nota. — Pour les renseignements, s'adresser à Me Glas, avoué poursuivant, et à Me Guillemain, avoué collicitant et, pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé. 1780

A Vendre

UNE PARCELLE DE TERRAIN

d'une superficie d'environ deux mille quatre cents mètres carrés, située à Lyon, quartier de Vaise, près de la rue de la Pyramide, autrefois route du Bourbonnais. Ce terrain a été la propriété des consorts Rivière. S'adresser, pour les renseignements et pour traiter, à Me Perrin, notaire à Lyon, quai de la Pêcherie, numéro 14. 4610

GRANDS MAGASINS A LA VILLE DE LYON GRANDE INAUGURATION d'une nouvelle galerie destinée spécialement aux TAPIS & ÉTOFFES D'AMEUBLEMENT et très incessamment EXPOSITION SPÉCIALE Les Magasins de nouveautés A LA VILLE DE LYON sont si connus aujourd'hui, qu'on est dispensé d'en faire l'éloge. On sait qu'ils n'ont point recourus à toutes les phrases banales qui promettent tant et tiennent si peu. Depuis vingt ans, le goût du confortable a fait un grand pas, partout et dans toutes les conditions. Lyon, seconde ville de France, ne s'est point laissé dépasser dans cette voie de progrès; sa transformation en est une preuve irréfutable. Ce n'était pas tout de tracer de belles rues, de bâtir de superbes maisons, il fallait encore meubler et orner ces habitations à l'intérieur. Pour répondre à ces nouveaux besoins, il y avait une belle place à prendre, mais à deux conditions, d'offrir: 1^o des assortiments immenses; 2^o des prix plus avantageux que ceux des maisons de Paris. Saufs, les magasins A LA VILLE DE LYON, dès leurs débuts, ont réuni ces deux conditions, ils ont même toujours grandi dans cette voie. Les assortiments dépassent toute comparaison et les prix sont tels qu'ils défient toute concurrence. C'est pourquoi nous invitons les acheteurs à visiter notre Exposition de Tapis et Étoffes d'ameublement, avant de décider leur préférence. Le résultat ne saurait être douteux. Pour déjouer certaines manœuvres, nous nous réservons de refuser au marchand la vente de tous nos articles exposés, parce qu'il n'est qui trouvent très-commode de venir s'approvisionner à leur porte et sans frais, puis d'afficher ces mêmes articles comme des affaires exceptionnelles. Nous ferons donc livrer à domicile tous les achats. Plus que jamais, tous les articles qui ne conviendraient pas seront échangés ou remboursés, au gré de l'acheteur.

Cabinet de Me Jules DUCHAMP, avocat agréé au tribunal de commerce, rue Sainte-Catherine, 12.

Dissolution de Société

D'un acte sous seing privé, en date à Lyon, du vingt-neuf septembre mil huit cent soixante-treize, enregistré à Lyon le même jour par le receveur Gast, qui a reçu les droits, intervenu entre monsieur François Burine, teinturier en soie, demeurant à Lyon, impasse Fourvière, 10. Il appert que la société de fait qui a succédé, à partir du premier août dernier, à la société en nom collectif formée entre monsieur Burine et monsieur Lambert, par acte en date du vingt-deux juillet mil huit cent soixante-six, enregistré, sous la raison sociale: Burine et Lambert, pour l'industrie de la teinture, et dont le siège est à Lyon, rue des Prêtres, 22, prendra fin le trente du présent mois de septembre. Que la liquidation desdites sociétés en nom collectif et de fait sera faite par les deux associés; Que le matériel servant à l'exploitation de l'industrie précitée est dès à présent dévolu à monsieur Lambert, pour à partir du dit trente septembre, en disposer en toute propriété et en jouir ainsi qu'il lui conviendra. Pour extrait: Jules DUCHAMP. 1790

VENTE FORCÉE

Le mardi sept octobre mil huit cent soixante-treize, à dix heures du matin, sur la place de Serin, à Lyon, on procédera à la vente aux enchères et au comptant, d'une pipe de trois-six et de diverses qualités de vins ordinaires, de Bordeaux et autres. Le tout saisi. Le même jour, à la même heure, sur la place des Jacobins, à Lyon, on procédera à la vente aux enchères et au comptant, de banques, bureaux, appareils à gaz, agencements, et à grande quantité de chaussures pour femmes et enfants, gilets de flanelle, tricots, camisoles, chemises et autres objets. Le tout saisi. 1798

Le lundi six octobre courant, à dix heures du matin, sur la place des Jacobins, à Lyon, il sera procédé à la vente de vins fins, haguons, casseroles, vaisselle, linge de table, table. 1800

A VENDRE PETITE PROPRIÉTÉ située à Cuire, Grande-Rue, 79, à dix minutes du chemin de fer de la Croix-Rousse, comp. enant maison de maître de huit pièces, dépendances, cour, jardin, nombreux arbres fruitiers et d'agrément, serre et orangerie, eaux de la Compagnie et de citerne. Le tout, en parfait état d'entretien, conviendrait pour être habitée toute l'année. Contenance, environ deux hectares. Pour les conditions et pour traiter, s'adresser à M. Jules Renoux, notaire à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 37. 1675

A VENDRE à des conditions avantageuses UNE MAISON située à Lyon, montée du Chemin-Neuf, avec jardin et terrasse. Pour les renseignements, s'adresser à Me Duguyet, notaire à Lyon, rue du Plat, n. 5. 1779

ASTHME OPPRESSION, CATARRHE, TOUX NERVEUSE, douleurs névralgiques, calmés à l'instant même par le Remède d'Hyposin de Bard, pharmacien, 125, rue Saint-Martin, à Paris. Ce remède, expérimenté et d'une efficacité certaine, est recommandé par le corps médical. Se vend par boîtes de 5 fr. 1 franc. Dépôt à Lyon, pharmacie Barnoud, 3, rue de Lyon.

MAISON FICHET DE PARIS AUTREFOIS RUE D'ALGÈRE, 10, LYON 34 Médailles et Diplômes d'honneur Changement de domicile pour cause D'AGRANDISSEMENT Le Magasin de Coffres-Forts incombustibles, avec blindages acérés contre le vol. — Coffres-Forts, Meub. Serrures de sûreté en tous genres, est transféré 2, PLACE DE LA BOURSE Première récompense à l'Exposition de Vienne (Autriche).

36, RUE DE LYON, 36 ANGLE DE LA PLACE DE LYON, 38 près le passage de l'Argue LYON Prix fixes marqués en chiffres connus LES MAGASINS SONT FERMÉS LES DIMANCHES ET FÊTES ALEX. LECOMTE AUJOURD'HUI DIMANCHE Demain lundi, mise en vente de toutes les NOUVEAUTÉS D'HIVER LA MAISON DES DEUX PASSAGES a traité en fabrication que pour cette saison des opérations commerciales dans des conditions de prix extraordinaires. Comme toujours elle veut en faire profiter sa clientèle, et nous pouvons assurer que les Acheteurs seront eux-mêmes étonnés du BAS-PRIX de l'immensité des Assortiments.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE VIENNE MACHINES A COUDRE La Maison I. LECOMTE, concessionnaire des célèbres MACHINES HURTU, informe le public que SEULES ces machines ont été récompensées DU PREMIER GRAND PRIX Décerné à la Machine à coudre I. LECOMTE MÉCANICIEN breveté s. g. d. g. 32, rue Saint-Pierre, à Lyon.

ARGENTZ ET RABENZEL solidement vous-même, cuivre, bronze, nickel, etc., avec le blanc d'argent pur, travail français, 2^e rue de la République, n. 10. M. Mary, positif rue Ponceville, à Toulouse. Remise au comptant. 1712